

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

UPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (I.G) - Fax : 05 22 22 72 12

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

Nº P19-0039967

ND: 956A1

Matricule : 0964

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN SOLTANA Miloud

Date de naissance :

HABITUELLE

Tél. : 066 183 2803

Total des frais engagés : 0993,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdessami BENADADA
Médecine Gén et du Sport
26, Houssiba Qods Sidi Bernoussi
Casablanca - Tel. 0522 73 96 06

Date de consultation : 13/03/2020

Nom et prénom du malade : BEN SOLTANA Miloud Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Asthme HTA Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 13/03/20

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/03/20	C	12	150,-	 Dr. AHEDESSAMI BENADADA Médecine Générale et du Sport 28, Moulay Ismaïl Qods Sidi Bernoussi Casablanca - +212 0522 73 96 08

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/03/2023	843,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

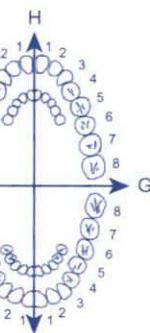
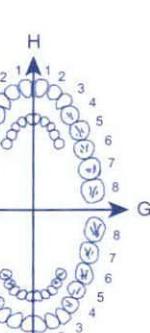
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET D'ÉTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. Abdessami BENADADA

Médecine Générale

Diplôme Médecine du Sport

Diplôme Echographie Générale



الدكتور عبد السلام بن نعيم

الطب العام

دبلوم الطب الرياضي

دبلوم الفحص بالصدى

Casablanca, le : 13/10/2020

BENSOLTANA M'hamed

182,60 x 2
- Nebilet S.V.

199,00

218,00 Serefride 250 S.V. 1000 220

45,30 x 2 Ventoline S.V. 1000 120

58,00 Effiwindo S.V. 1000 220

41,00 Bronchokod S.V. 1000 300

110,00 Sepcée 250 S.V. 1000 220

843,80

05 22 73 96 06

26 Hay M'barka, Rue Nablos, El Qods, Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél.: 05 22 73 96 06

Dr. Abdessami BENADADA
Médecine Général Sport
26, Moubaraka Qods Street Sidi Bernoussi
Casablanca - tel : 0522 73 96 06

Dr. Abdessami BENADADA
Médecine Général Sport
26, Moubaraka Qods Street Sidi Bernoussi
Casablanca - tel : 0522 73 96 06

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

ID : 622031
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV : 218,00 DH

6 118001 141876



VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH



VENTOLINE 100 mcg
Aérosol 200 doses
PPV 45,30 DH

EFFIPRED®

20 Comprimés effervescents 20 mg



bronchokod 5 g/100 ml ☒
sans sucre
adultes
solution buvable - 300 ml



SEPCEN® 250 mg

ciprofloxacine

10 comprimés pelliculés



EFFIPRED® 20 mg

PPV 58DH40
EXP 09/2022
LOT 96017 9

LOT:1114
PER:06/21
PPV:41,10DH

110,50

LUT 10/2022
EFFIPRED 20 mg
PPV:41,10DH